

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°74-12 du 22 janvier 1974

chargeant le Ministre des Affaires
Etrangères de l'intérim du Ministre des
Travaux Publics, Mines et Energie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

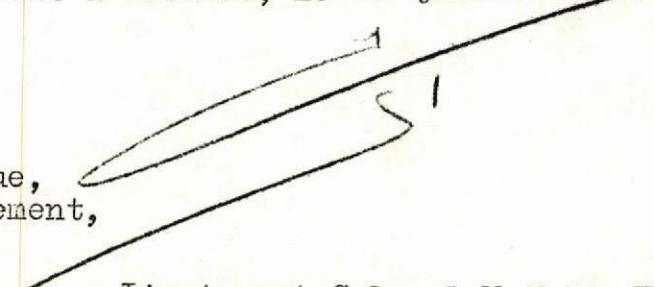
VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui
l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 21 Janvier 1974, le Chef de Bataillon
Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères, assure l'intérim du
Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie pendant l'absence du
Capitaine André ATCHADE.

Fait à COTONOU, le 22 janvier 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MTPME 2 - MAE 2 - Ministères 9 - SGG 4 -
CNR 4 - SPD 2 - IAA-DCCT-IGF-CNI 5 - DGP-DGAJL-INSAE 6 - JORD 1.